

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 20 mai 2021, à 19.30 h,  
salle du Séminaire**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 16 du jeudi 6 mai 2021, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) Mme Essi Méyèvi Edehile Adigo, 13.05.1990, ressortissante togolaise.
  - b) M. Jean-Guy Chevalier, 13.09.1963, ressortissant français.
  - c) M. Mustapha Yaqtine, 01.02.1962, ressortissant marocain.
  - d) Mme Asaelle Welschinger, 05.05.1982, ressortissante française.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Quelle politique en matière de chemins d'accès privés ? » (n° 1156) (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Quid des logements vacants à Porrentruy ? » (n° 1153) (PS- Les Verts).
8. Traitement du postulat intitulé « Pour une stratégie immobilière répondant à la demande effective » (n° 1167) (PLR).
9. Traitement de la motion intitulée « Plan d'actions communal de lutte contre la pauvreté » (n° 1157) (PS- Les Verts).
10. Traitement de la motion intitulée « Distribution de sacs taxés à « Table couvre-toi » » (n° 1163) (PS-Les Verts).
11. Traitement de la motion intitulée « Promouvoir la pratique du sport en hiver » (n° 1164) (PS-Les Verts).
12. Traitement du postulat intitulé « Pour une réflexion approfondie sur l'électromobilité » (n° 1158) (PLR).
13. Traitement du postulat intitulé « Quel avenir pour le Parc Mouche » (n° 1159) (PS-Les Verts).
14. Traitement du postulat intitulé « Pour une réflexion sur le stationnement à la route de Fontenais et environs » (n° 1166) (PLR).
15. Divers.

M. Gilles Coullery, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Claude Gury - remplacé par M. Patrick Salomon.  
Mme Fabienne Wahl - remplacée par M. Dominique Meyer.  
M. Cyrille Althaus - remplacé par M. Patrick Monin.

Sont excusés pour le PLR :

M. Gabriel Schenk - remplacé par M. Cyrille Joray.  
M. Julien Cattin - remplacé par Mme Laura Nobs.

Sont excusés pour le PS-Les Verts

Mme Céline Bédard Heusler - remplacée par M. Yves Voisard.  
Mme Lisa Raval - remplacée par Mme Vitoria Gigon.

Est excusé pour le PCSI :

M. Yves Quiquerez - remplacé par M. Joseph Cuttat.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Magali Gast Boillat, Vitoria Gigon, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Laura Nobs, Sandra Nobs, Laure Roy, Gabrielle Terrier.  
MM. Jean-Pierre Bendit, Pierre Barthe, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Pierre-Olivier Cattin, Tom Cerf, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Joseph Cuttat, Jean Farine, Claude Gerber, Matthieu Hays, Cyrille Joray, Baptiste Laville, Dominique Meyer, Patrick Monnin, David Nicoulin, Julien Parietti, Johan Perrin, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Damien Plumey, Nathan Rebetez, Patrick Salomon, Thomas Schaffter, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la deuxième séance de l'année 2021. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Vitoria Gigon et M. Johan Perrin.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas utilisée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président indique qu'à la suite des débats sur la motion intitulée « Pour un contrôle objectif et sérieux du respect des CCT lors de l'octroi de travaux par la Commune », la Commune a reçu un courrier de l'entreprise Naef, accompagné des attestations du Jura bernois et de Neuchâtel, indiquant que cette entreprise respectait les conventions collectives. Il ajoute que le Conseil municipal a transmis, en date du 12 avril, la résolution interpartis « 2045 c'est trop tard ! Pour des liaisons rapides entre Delémont et Porrentruy » au Gouvernement jurassien pour y donner la suite qu'il convient. M. le Président ajoute que, lundi, le Conseil municipal et le Bureau du Conseil de ville ont accueilli une délégation du Conseil municipal de Moutier dans le but de renouveler la Charte d'amitié qui lie les deux cités à la suite du vote positif du 28 mars dernier. Malheureusement, les restrictions de rassemblement imposées par les conditions sanitaires n'ont pas permis de recevoir Moutier dans le cadre du Conseil de ville. Situation qui est bien sûr regrettable mais parfaitement compréhensible. Il en a été de même pour le HCA qui n'a pu être reçu que par les membres de l'exécutif. En tant que premier citoyen et au nom de l'ensemble de la population bruntrutaine, M. le Président tient à féliciter le Hockey-club Ajoie pour sa victoire en Swiss League et sa promotion dans la plus haute catégorie de jeux en Suisse. Il lui souhaite un avenir radieux et lui adresse encore ses félicitations. Il mentionne encore que suite à la démission de M. Gérard Brunner du Conseil de ville, M. Pierre Barthe devient titulaire et Mme Laura Nobs devient suppléante et, suite à

la démission de Mme Muriel Daucourt du Conseil de ville, M. Nathan Rebetez devient titulaire et M. Patrick Monin devient suppléant.

## 2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Gabriel Voirol signale qu'il est désolé d'avoir fixé la séance concernant la fusion Fontenais-Porrentruy à vendredi, veille de fête et de long week-end mais le comité de pilotage n'avait pas d'autre choix s'il voulait respecter le calendrier. Il lui paraissait essentiel d'associer le législatif au démarrage de cette importante opération. Cette séance est une séance d'information sur la procédure qui sera mise en place. M. le Maire informe que le comité de pilotage est formé de 3 représentants de Fontenais et de 3 représentants de Porrentruy. Le bureau BDO accompagnera ce comité de pilotage dans ce processus de fusion. M. le Maire ajoute que le Conseil municipal a confirmé au poste de chefs de service UEI, MM. Jérémy Huber et Yan Pellaton qui avaient pris la succession de M. Gridelli. Après une période d'essai particulièrement réussie, le Conseil municipal a donc pris la décision de les nommer à cette fonction de chefs de service UEI avec une répartition des tâches qui fonctionne parfaitement. Il mentionne encore que le Conseil municipal a accordé une subvention de CHF 7'000.- à la coopérative St-Germain. Ce soutien à cette coopérative, qui aidera aussi 45 producteurs, a été fait dans l'optique de maintenir l'activité en vieille ville puisque cette entité est présente au marché tous les samedis matins.

Concernant la déclaration d'intention tripartite entre la Municipalité de Porrentruy, celle de Delémont et le Canton du Jura relative au renforcement du secondaire II et du tertiaire au niveau cantonal pour une bonne collaboration entre les différentes parties, M. Manuel Godinat rappelle que le Conseil municipal demandait un plus grand renforcement de la formation sur le territoire de Porrentruy, notamment pour la maturité post CFC, avec un équilibre plus fort au niveau du commercial entre Delémont et Porrentruy, ce qui a été accepté. Depuis lors, cette convention a été signée par les 3 parties. Elle sera insérée tout prochainement sur le site internet de la Municipalité.

Mme Chantal Gerber rappelle qu'elle donnait, il y a quelques mois, des informations sur la qualité de l'eau potable à Porrentruy. Elle confirme que le chlorothalonil se retrouve sous forme de produits de métabolites dans les eaux souterraines. La limite de concentration maximale de précaution admise est de 0,1 pg/l. Elle mentionne aussi que des analyses communales ont lieu tous les 3 mois, auxquelles se sont ajoutées deux analyses cantonales. Leur but est de corroborer les résultats. Les échantillons de l'eau brute de la source du Betteraz présentaient des concentrations supérieures à la valeur limite de 0.1 microgramme. Cependant, après quelques mois de traitement de l'eau au charbon actif, les résultats des analyses sont très bons. Le seul petit bémol, ça sera le financement car il faut acheter du charbon actif, le transporter et l'amener dans des usines qui le traitent et le recyclent. Mme Gerber indique qu'il faudra donc s'attendre dans le budget qui viendra à découvrir un montant supplémentaire concernant cet objet. Elle signale encore que des plates-bandes fleuries et buissonnantes ont été installées à la rue Thurmann et à la Petite Promenade. Il s'agit de plates-bandes à l'essai pour les futures végétalisations à concrétiser en ville, dans le périmètre bâti communal. En effet, l'état d'avancement du Plan directeur de l'arbre et de la nature en ville et le Plan directeur « Cœur de ville », ainsi que le réaménagement à venir de la rue Pierre-Péquignat, nécessitent de faire des essais pour pouvoir montrer aux citoyens les possibilités de biodiversité envisageables là où des arbres et de nouveaux espaces seront végétalisés. Des panneaux d'information didactiques seront posés prochainement à ces mêmes endroits afin de renseigner les habitants sur cette démarche.

M. Philippe Eggertswyler signale que, depuis l'ouverture de la piscine vendredi passé, la Municipalité rencontre des difficultés majeures concernant tout ce qui touche au traitement et au chauffage de l'eau. Depuis une semaine, des techniciens sont sur place pour essayer de traiter au mieux ce problème. La Commune fait tout ce qui est possible pour pouvoir répondre au mieux aux utilisateurs de la piscine. Demain matin, M. Eggertswyler se rendra sur place avec des techniciens pour essayer de trouver une solution à ce problème. Il espère ne pas devoir fermer la piscine un ou deux jours.

En relation avec les mesures liées au Coronavirus, M. Julien Loichat signale que le Conseil municipal a décidé, ce lundi, de prolonger l'autorisation de l'extension des terrasses des restaurants au-delà de leurs surfaces habituelles jusqu'à fin juin, compte tenu de la météo défavorable ces dernières semaines et compte tenu de l'importance de soutenir encore une fois les restaurateurs de la place. Une évaluation sera faite au 30 juin pour définir s'il faut prolonger cette autorisation de quelques semaines encore.

M. Eric Pineau mentionne que la ville de Porrentruy s'est inscrite, pour la première fois, à l'opération « La Suisse bouge ». L'objectif est de faire bouger au maximum la population entre le 1<sup>er</sup> mai et le 20 juin et l'idée est d'emmagasiner des minutes pour bouger. M. Pineau ajoute que plusieurs clubs et associations se sont joints à la

Municipalité, dont l'Ecole du cirque, l'Ajoie badminton club, le mouvement « juniors » du HC Ajoie, le FC Porrentruy et le club alpin suisse. Le week-end du 12 et 13 juin, des activités seront organisées sur le périph'piétonnier par ces clubs et, le dimanche 20 juin, il y aura une randonnée et des ateliers autour du hockey sur glace. M. Pineau encourage les membres du Conseil de ville à télécharger l'application concernant cette opération et à faire marquer des points à la ville de Porrentruy qui se trouve actuellement aux alentours de la 14<sup>e</sup> place du classement.

### 3. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

La parole n'est pas demandée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### 4. Questions orales

M. Tom Cerf a récemment eu connaissance d'une réduction des prestations aux devoirs surveillés dans le cadre du plan de mesures économiques. Il ajoute que cette prestation sociale importante fait partie du bon fonctionnement d'un système car elle permet aux familles de concilier travail et vie familiale et elle participe au maintien et à l'émancipation professionnelle des parents. Les enfants, dont les parents ne jouissent parfois pas d'un important capital culturel et économique, sont eux pris en charge pour travailler et évoluer. Ce temps leur permet de faire leurs devoirs en étant appuyés dans un endroit adapté et sécurisé. Il demande donc pour quelles raisons la Commune diminue une prestation importante à la population alors que la société tend justement à voir évoluer ce genre de politique sociale ?

M. Manuel Godinat comprend que cette décision interroge. Il rappelle que cette prestation englobe deux volets. Il y a un cadre légal cantonal qui donne une enveloppe pédagogique nécessaire pour que chaque élève puisse suivre trois périodes hebdomadaires de devoirs surveillés. Depuis de nombreuses années, la Municipalité a décidé de doubler cette enveloppe à bien plaisir. A sa connaissance, Porrentruy est une des dernières à pratiquer de la sorte. Cette prestation coûte entre 35 et 40'000 francs par année à la Commune. Cependant, le Conseil municipal ne remet absolument pas en question la qualité du travail qui a été effectué et est aussi sensible au suivi de l'accompagnement des enfants. M. Godinat est conscient qu'il faut mettre un cadre et les moyens nécessaires à disposition pour que cette décision ne pose pas de souci pour ces enfants. Toutefois, les raisons qui ont amené à cette décision sont les suivantes. Lors de discussions avec le service de l'enseignement, ce dernier rappelle toujours à la Municipalité qu'elle est la dernière commune à procéder de la sorte. Ensuite, cette année, une enseignante, représentant le quart des heures municipales, arrête de dispenser ces devoirs. Il en sera de même l'année prochaine. Donc, l'année prochaine, deux des enseignantes, dispensant la moitié des heures de devoirs surveillés, seront en retraite. De plus, chaque année, la direction a des difficultés à trouver des personnes pour dispenser ces cours car le tarif du Canton n'est pas le même que celui de la Municipalité. Enfin, le Conseil de ville a accepté qu'un plan de mesures, touchant tous les domaines, lui soit soumis. Ce plan de mesures sera présenté le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Voilà les différentes raisons qui ont amené l'exécutif à supprimer la partie municipale des devoirs surveillés. Cependant, lors d'une séance qui s'est déroulée mercredi avec les personnes concernées, M. Godinat a promis qu'il ferait part au Conseil municipal des craintes évoquées concernant l'accompagnement des enfants. Mais aujourd'hui, il pense qu'un accompagnement des enfants est possible entre l'école et l'UAPE.

M. Tom Cerf se déclare partiellement satisfait.

Mme Vitoria Gigon a appris par les médias locaux que les villes de Delémont, Moutier et La Neuveville ont répondu positivement à l'action lancée par Juragai du 6 avril. Cette dernière vise à arborer le drapeau « arc-en-ciel » sur la façade de leur Hôtel de ville respectif symbolisant la journée mondiale de lutte contre l'homophobie. Ce drapeau rappelle une lutte pour la paix, la diversité sexuelle et de genre ainsi que l'harmonie entre individus du monde entier. Ces mêmes médias relèvent que tous les chefs-lieux jurassiens ont été approchés et que certains ont refusé et d'autres, comme Porrentruy, n'ont même pas pris le temps de répondre à cette demande. Pour rappel, le 17 mai, c'est la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et labiphobie, journée qui rappelle, depuis 2005, la décision de l'OMS du 17 mai 1990 de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale. Cette journée se doit d'être commémorée au même titre que la journée internationale des droits de la femme par exemple. La ville de Porrentruy aurait tout intérêt, avec la même approche et sensibilisation que d'autres villes jurassiennes et du monde entier, de participer à cette commémoration tant la question de l'homophobie n'est de loin pas encore réglée dans la société. Mme Gigon

demande donc si le Conseil municipal peut indiquer à quelle date il a reçu cette sollicitation, pourquoi il n'a pas répondu à cette demande et s'il souhaite participer à cette démarche de commémoration dès 2022 ou s'il considère que l'homophobie n'est plus un problème actuel ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que le Conseil municipal doit s'excuser pour avoir transmis sa réponse très tardivement. Le courrier a été adressé à la Commune le 12 avril et c'est seulement cette semaine que l'exécutif a donné sa réponse négative. M. le Maire ajoute que le Conseil municipal n'est pas contre le principe de lutter contre les discriminations. Concernant le retard de la réponse, ce n'est pas acceptable et l'exécutif doit corriger cela. Par contre, au niveau de la démarche, ce qui est demandé pose problème car la Municipalité a déjà refusé à de nombreuses reprises des demandes pour installer un drapeau sur un bâtiment communal. C'est pour cette raison et pour ne pas créer de précédent que l'exécutif communal a décidé de refuser d'installer le drapeau de Juragai sur la façade de l'Hôtel de ville, même si la cause est noble comme beaucoup d'autres d'ailleurs. M. le Maire indique encore que cette demande est arrivée juste après le vote sur l'appartenance de Moutier et d'un refus d'ériger sur la façade de l'Hôtel de ville le drapeau de Moutier, avec l'écusson jurassien, pour éviter les recours. En conclusion, l'exécutif s'associe à cette cause mais il n'est pas d'accord sur la forme de la demande. Pour M. le Maire, il est important de relever que, si cette opération dure qu'une journée, c'est 365 jours par année qu'il faut lutter contre cette discrimination. Le Conseil municipal est très attentif à cet objet et il essaiera d'y contribuer de la manière qui lui paraît la plus opportune. Il est ouvert à toutes propositions.

Mme Vitoria Gigon se déclare partiellement satisfaite.

Avec les beaux jours qui reviennent, les vacances d'été et la crise sanitaire, Mme Laure Roy pense que la population suisse préférera rester en terre helvétique et en profitera pour visiter l'Ajoie. Dernièrement, elle a constaté que la ville de Porrentruy a mis en place des panneaux indiquant trois endroits différents pour stationner les caravanes, dont une belle place à côté du château mais malheureusement sans eau, ni électricité. Avec la crise sanitaire, la demande pour stationner des caravanes et autres camping-cars est en forte augmentation. Depuis l'acceptation par la population de la construction d'un deuxième champ de glace en 2018, les autorités doivent trouver une solution pour l'aménagement d'un camping en Ajoie. Malheureusement, trois ans plus tard, la région n'a toujours rien à proposer. Mme Roy souhaiterait donc savoir où en sont les investigations pour l'installation d'un nouveau camping dans la région ajoulote ?

M. le Maire Gabriel Voirol rappelle que le dossier concernant l'implantation du camping est entre les mains du SIDP. L'objectif est d'avoir une infrastructure qui soit adaptée au marché très variable des camping-caristes qui ont leurs propres règles et leurs propres modes de fonctionnement. Ces voyageurs essaient de trouver des lieux qui ne sont pas nécessairement des endroits où d'autres campeurs sont présents. M. le Maire relève que la zone A16 n'a jamais accueilli autant de camping-cars que cette année, ce qui le réjouit. Cependant, la Commune, avec Jura Tourisme et en collaboration avec l'agriculteur qui se situe à proximité, a décidé de poursuivre ce qui a été mis en place au niveau du château l'année passée. La question de l'eau et de l'électricité à cet endroit fera l'objet d'une réflexion pour l'année suivante. Maintenant, au niveau de ces campings, M. le Maire constate que Porrentruy n'a aujourd'hui pas de zone permettant d'accueillir un camping sur son territoire. Une solution au niveau régional devra être trouvée. La création d'un camping demande aussi de trouver un exploitant qui puisse vivre de la fréquentation de cette installation. A cet effet, M. le Maire rappelle que par le passé les gens ne payaient pas le camping ; cette situation ne peut pas perdurer. Le Conseil municipal souhaite donc des infrastructures attractives car, au niveau touristique, des zones d'accueil un peu innovantes et particulières sont nécessaires afin d'attirer le monde. La Commune, en collaboration avec Jura Tourisme, travaille aussi avec des prestataires afin d'essayer de trouver des lieux d'hébergement qui s'apparentent à des campings pour permettre aux familles qui le souhaitent de venir découvrir la région sous une forme originale. En conclusion, M. le Maire signale que la recherche pour l'installation d'un camping prendra un petit peu de temps car le plan d'aménagement cantonal n'est pas encore tout à fait validé. Après cette validation, il faudra encore trouver le lieu adapté à une telle installation.

Mme Laure Roy se déclare satisfaite.

M Stéphane Theurillat mentionne qu'il a été contacté par plusieurs citoyens qui s'inquiètent de constater une dérive avec une dépose des objets encombrants toujours plus en amont de la date de récolte. Il a personnellement eu l'occasion d'aller observer ce phénomène en face de la Maison de l'enfance où des déchets ont été déposés 11 à 12 jours avant la date de ramassage, ce qui provoque l'apparition de petites décharges temporaires. Dès lors, M. Theurillat demande si le Conseil municipal est au courant de ce phénomène qui semble gentiment s'amplifier et s'il envisage de prendre des mesures ?

M. Philippe Eggertswyler répond que c'est effectivement le mot « dérive » qu'il faut employer pour qualifier ce qui se passe en ville de Porrentruy au niveau de la gestion et de la collecte des déchets, tant c'est l'anarchie au

niveau de certains citoyens. Il ajoute que le cas mentionné est connu par le Conseil municipal et que les personnes responsables de ces dépôts ont été verbalisées. Aujourd'hui, le Conseil municipal a décidé d'arrêter de faire de la prévention pour passer à la vitesse supérieure afin que ces gens qui pourrissent le paysage de la ville de Porrentruy comprennent que cela suffit et que ça doit s'arrêter. Les méthodes mises en place par la Commune ne seront peut-être pas suffisantes mais M. Eggertswyler attend clairement le concept nouveau d'un centre de tri, d'une déchetterie municipale, ce qui permettra d'éviter ce type d'incivilités.

M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait.

M. Alain Chariatte rappelle que la Promotion économique du Canton du Jura a pour principale mission de susciter et soutenir le développement de l'économie jurassienne, à travers la diversification, la modernisation, l'innovation d'entreprises existantes mais aussi l'implantation et la création de nouvelles entreprises. Il constate que le campus technologique Innodel, situé à côté de Delémont, tient la corde. En effet, cette pépinière d'entreprises ne cesse de s'agrandir depuis quelques années. Porrentruy semblant être à l'écart de ces bonnes nouvelles, M. Chariatte demande si des contacts serrés et permanents existent entre la Municipalité de Porrentruy et la promotion économique afin d'attirer des PME, start-up ou toutes autres entreprises sur le territoire bruntrutain ?

M. le Maire Gabriel Voirol confirme que la Municipalité est en contact étroit avec le service de la promotion économique. D'ailleurs, tout prochainement un projet pour lequel la Commune a le soutien du Gouvernement, devrait se concrétiser à Porrentruy. La Commission de l'économie traitera cet objet prochainement. M. le Maire ajoute que le développement économique est un travail au niveau régional car, la SEDRAC, qui est une zone d'intérêt cantonal, permet une redistribution de l'impôt sur les entreprises qui s'y installent. Aujourd'hui, pour permettre l'implantation d'entreprise, la région doit posséder une zone AIC ou une zone AIR (zone d'intérêt régional). D'ailleurs, la création d'une zone AIR est prévue dans le plan directeur régional. Par contre, pour les zones AIC, c'est le Canton qui est compétent. Dans le cadre de la SEDRAC, M. le Maire rappelle que Porrentruy touche des impôts sur la fiscalité des entreprises qui sont installées dans ces zones, à Courgenay et à Boncourt. Donc, la Municipalité travaille avec les autres communes pour essayer d'avoir une fiscalisation partagée car c'est la région qui doit se développer afin d'accueillir un maximum de personnes. Le développement de Porrentruy est lié au développement de la région et vice versa. M. le Maire mentionne que le SIDP a débloqué CHF 400'000.-, soit 4 fois CHF 100'000.-, pour désigner une personne en soutien de la promotion économique et simplifier les choses. Il ajoute encore que le CAER, qui n'avait plus son utilité, a été supprimé afin de concentrer les forces et mettre à disposition des ressources humaines nécessaires pour jouer ce rôle de lien avec la promotion économique. Avec cette mise en place, M. le Maire espère obtenir des résultats satisfaisants.

M. Alain Chariatte se déclare satisfait.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier rappelle que, lors du dernier Conseil de ville, M. Eggertswyler informait qu'un groupe de travail avait été formé en vue de réfléchir à des mesures relatives à la piscine. Le Quotidien jurassien ayant récemment fait part de certaines de ces mesures, Mme Crevoisier souhaiterait savoir qui a fait partie de ce groupe de travail et en quelle qualité, sur quel calcul s'est basée la réduction de 20% pour les habitantes et habitants de Porrentruy, comment le Conseil municipal motive le recours à une entreprise de sécurité privée alors que les polices cantonales et communales seront déjà présentes à la piscine et quel est le budget consacré à la mise en place de personnes travaillant pour une entreprise de sécurité privée ?

M. Philippe Eggertswyler signale à Mme Crevoisier qu'elle doit normalement poser qu'une seule question orale. De ce fait, il répondra brièvement et propose à Mme Crevoisier de déposer une question écrite afin que l'exécutif puisse répondre de manière beaucoup plus complète. Ceci étant dit, M. Eggertswyler indique que ce groupe de travail était composé de personnes de la Municipalité, de membres du SIDP, de la gendarmerie et du délégué aux affaires communales. Ces personnes ont travaillé afin de trouver d'autres solutions que celles de l'année passée. En 2020, la Municipalité a trouvé des solutions pour permettre de diminuer les incivilités. Le Canton a signalé à la Commune que ces mesures créaient un problème de proportionnalité car elles ne correspondaient pas au résultat escompté. Dans tous les cas, la Commune a essayé de trouver les meilleures mesures pour répondre à l'incivilité. Cependant, cette année il y aura une présence policière à la piscine. Elle sera renforcée par des agents de sécurité, qui étaient déjà présents l'année passée. La Commune a besoin de faire appel à une agence pour apporter une certaine sécurité du site.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier se déclare partiellement satisfaite.

M. Claude Gerber relève que l'article du Quotidien jurassien de samedi dernier, mentionnant la dangerosité du passage à l'accès de la route de Coeuve à la rue de la Condemène, a surpris bien des citoyens du quartier. Relevant les propos des autorités, soit « on a des priorités au niveau des dépenses », il se demande ce que vaut la vie d'une personne. Il constate que ces propos ont terrorisé les riverains. Pour lui, ces paroles sont inacceptables de la part des autorités. M. Gerber rappelle que c'est endroit est le seul, sur ce tronçon, qui permet

le passage d'une poussette et le traçage d'un passage clouté au carrefour de la route de Coeuve et de la rue de la Condemène pourrait éviter un drame à une maman et ses enfants. Il demande donc s'il est possible, sans appauvrir la trésorerie communale, que la Municipalité installe quelques lignes jaunes à cet endroit ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que lorsque la Municipalité a décidé d'installer l'UAPE pour les irréguliers à la Condemène, il y a trois ou quatre ans, cette problématique de sécurité a été examinée par le Conseil municipal. Il ajoute que si un passage piétons doit être installé dans cette zone-là, il faut le sécuriser avec un éclairage, encore faut-il qu'il y a de l'électricité à proximité, ce qui n'est pas le cas. Il faut également une surface nécessaire pour créer un trottoir de largeur suffisante sans devoir acheter du terrain à des privés. M. le Maire rappelle que le groupe des irréguliers déménagera à la Maison de l'enfance aux Tilleuls, dans une année et demie. Donc, le temps de mettre en place un système cohérent et satisfaisant, l'activité principale qui pose problème à cet endroit aura disparue. Il ajoute que durant 4 ans, ce problème n'a pas été évoqué. S'il y avait eu vraiment des problèmes, le service de sécurité en aurait été nanti et le Conseil municipal aurait été averti d'une telle situation. M. le Maire signale également qu'il faut une distance de 50 mètres depuis un passage pour piétons pour pouvoir traverser, ce qui est le cas actuellement. Il conclut en indiquant que cet objet n'a pas constitué un élément de débat au sein du Conseil municipal depuis plus de 4 ans.

M. Claude Gerber se déclare non satisfait.

M. Matthieu Hays relève que depuis le 19 avril les bars et restaurants en Suisse ont pu rouvrir leur terrasse. D'ici quelques jours, ils pourront à nouveau servir à l'intérieur de leurs murs et reprendre une activité un tant soit peu normale. Ces ouvertures, attendues par toutes et tous, préfigurent à un retour à une vie sociale et une convivialité retrouvée partout à Porrentruy, sauf à l'Inter. Il demande donc qu'en est-il du processus d'attribution de la gérance de la brasserie de l'Inter et à quel horizon les citoyens peuvent espérer une réouverture de ce magnifique lieu, qui, pour rappel, a bénéficié d'un investissement très conséquent de la part de la Commune de Porrentruy ?

M. Eric Pineau rappelle que le Covid est passé par-là et que les restaurants et les bars ont été fermés. Concernant le restaurant de l'Inter, il signale que la Commune a quelques dossiers en étude pour pouvoir rouvrir l'Inter. Il ne peut pas donner de date car, dans la situation sanitaire délicate actuelle, il est assez difficile de faire des recherches d'un tenancier. Cependant, la Municipalité continue de prendre des contacts et espère pouvoir trouver quelqu'un dans un délai respectable, peut-être encore avant les vacances d'été. Après les déconvenues passées, la Commune ne peut pas prendre des personnes qui ne seraient pas capables de pouvoir gérer ce lieu. En outre, la terrasse n'étant pas installée, l'Inter ne peut pour l'instant par rouvrir. Néanmoins, comme les spectacles recommencent avec une jauge de 50 personnes, si les restaurants ouvrent à nouveau complètement, M. Pineau signale que la Commune reprendra contact avec l'établissement qui s'était proposé pour gérer le restaurant durant les spectacles. En attendant, il ne peut pas donner de date pour la reprise de ce restaurant par un nouveau tenancier.

M. Matthieu Hays se déclare non satisfait.

**5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**

- a) **Mme Essi Méyèvi Edehile Adigo, 13.05.1990, ressortissante togolaise.**
- b) **M. Jean-Guy Chevalier, 13.09.1963, ressortissant français.**
- c) **M. Mustapha Yaqtine, 01.02.1962, ressortissant marocain.**
- d) **Mme Asaelle Welschinger, 05.05.1982, ressortissante française.**

M. Julien Loichat relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police, qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**6. Réponse à la question écrite intitulée « Quelle politique en matière de chemins d'accès privés ? » (n° 1156) (PLR).**

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner se déclare partiellement satisfait. En effet, les termes cités dans la réponse du Conseil municipal ont du sens et sont compris par le groupe PLR. Toutefois, le risque est que la circulation ne change pas forcément et que dans quelques années certains chemins deviennent impraticables pour les riverains, ce qui n'est pas souhaitable. Dans ce contexte, les conditions allégées entreprises par la

*Municipalité sont une solution à envisager.*

**7. Réponse à la question écrite intitulée « Quid des logements vacants à Porrentruy ? » (n° 1153) (PS-Les Verts).**

*Pour le groupe PS-Les Verts, M. Matthieu Hays se déclare non satisfait.*

**8. Traitement du postulat intitulé « Pour une stratégie immobilière répondant à la demande effective » (n° 1167) (PLR).**

M. Xavier Brunner indique que l'étude proposée ce soir s'inscrit dans un contexte bien particulier. En effet, aujourd'hui les projets immobiliers fleurissent sur le territoire communal. A court terme, il est vrai que le taux d'occupation des logements peut préoccuper, voire inquiéter. Cette inquiétude peut être d'autant plus grande lorsque la courbe de population n'augmente pas forcément. Dans ce contexte, des outils permettant de fixer des objectifs de développement semblent stratégiques. M. Brunner considère que la Commune a intérêt à orienter le marché immobilier vers des objectifs bien précis afin de permettre un développement sain et de répondre à une demande effective. Et une des solutions reviendrait à adopter une stratégie immobilière. Il ajoute que de tels outils, qui existent déjà dans certaines communes de Suisse, pourraient offrir à la population un moyen transparent de se projeter et de participer aux réflexions de développement futures. Pour lui, une stratégie immobilière doit être adoptée pour plusieurs raisons. Premièrement c'est un outil incitatif; en fonction des scénarios, notamment si Porrentruy devait connaître une dynamique de croissance et que la tendance des taux négatifs devait changer, le fait que des investisseurs s'intéressent à Porrentruy est une vraie opportunité sur le moyen à long terme. En effet, construire aujourd'hui les logements de demain, c'est permettre d'anticiper les éventuels besoins futurs. L'outil proposé ce soir offre le grand avantage d'orienter le marché sans freiner les perspectives de croissance. Deuxièmement c'est une solution préventive; le fait que la Commune doive agir au moment de la demande de permis de construire laisse finalement peu de marge de manœuvre. Des corrections majeures lors de la procédure de permis de construire, comme par exemple, sur la typologie, le nombre de pièces habitables ou les loyers de rendement, peuvent être délicates. Lors de la demande de permis de construire le projet est déjà trop abouti. Et c'est bien là qu'une stratégie immobilière permettrait au promoteur de planifier son projet sur une base concrète, réfléchi de manière locale, et non sur des expériences ou expertises extra-cantoniales. Ainsi, il est possible d'agir en amont pour que les projets répondent mieux à la demande effective. Enfin, c'est un outil démocratique qui peut être soumis à un débat régulier. En effet, ce dernier permettrait au Conseil municipal de fixer périodiquement des objectifs précis avec les commissions compétentes et de les soumettre ensuite au législatif. La démographie communale peut connaître des fluctuations, qu'il s'agisse de diminution de population ou de forte croissance. Dans tous les cas, le fait que la population puisse s'exprimer à ce propos n'est pas une mauvaise chose. Il faut être réaliste, une stratégie immobilière ne permettra pas de résoudre tous les problèmes en lien avec l'urbanisation. Mais le groupe PLR est convaincu que c'est un bon outil pour mieux planifier le futur et, dès lors, il invite le Conseil de ville à soutenir cette démarche en acceptant ce postulat.

Cela a déjà été dit, M. le Maire Gabriel Voirol rappelle que le Conseil municipal s'inquiète mais n'est pas inquiet. Il aimerait attirer l'attention sur des messages qui sont parfois contreproductifs par rapport à des investisseurs qui souhaitent venir dans la région et qui, par ces messages un peu négatifs ou dissuasifs, pourraient amener à de situations encore moins bonnes qu'aujourd'hui. Il y a trois ans environ, une étude a été faite à la demande d'un promoteur qui souhaitait développer un joli projet sur Porrentruy, ce qui ne s'est pas fait. Cependant, il a été accompagné par la Municipalité, qui a essayé d'examiner le marché du logement, dans le but de l'orienter et de le rassurer. Lors de cette étude, il a été constaté que plus de 95% des logements neufs trouvaient preneur. Aujourd'hui, il est vrai que pas mal de logements sont à disposition mais les familles qui souhaitent s'installer aiment aussi avoir un certain standard pour pouvoir s'installer correctement. Malheureusement, certains logements proposés ne répondent plus tout à fait aux exigences des familles. Certains logements sont aussi inoccupés car le propriétaire ne les met pas en location mais ils n'ont pas été enlevés de la statistique. Certains logements ne sont même plus louables car ils présentent des états peu intéressants pour la location. Il est aussi important, dans ce genre de démarches, de connaître un peu le mouvement de la population. Lors d'une présentation dans le cadre de la commission de l'économie sur les arrivées et les départs de Porrentruy, il a été constaté que les départs concernaient passablement les jeunes de 25 à 35 ans qui finalement partent pour suivre leurs études. De plus, n'ayant plus nécessairement beaucoup de terrains à proposer à Porrentruy, certaines familles se sont installées dans les communes de la couronne. Cependant, pour le Conseil municipal, il est essentiel d'avoir une diversité des produits à proposer, que ça soit en location, que ça soit en achat, que ça soit en PPE, pour des petites et moyennes surfaces. M. le Maire relève aussi que le problème des intérêts négatifs fait que certaines personnes investissent dans la pierre mais n'attendent plus nécessairement des rendements et

ne louent pas leurs biens. La question de savoir s'il est préférable d'avoir un taux de vacance plus important que la moyenne ou de n'avoir plus de logement à proposer, comme à Genève, et que le prix de ceux-ci prenne l'ascenseur et ne permettent plus de satisfaire tout le monde doit aussi se poser. M. le Maire mentionne que la Municipalité dispose aujourd'hui des éléments nécessaires pour connaître un petit peu les typologies. Elle va donc travailler sur cet objet, c'est la raison pour laquelle le Conseil municipal accepte ce postulat. Cependant, il faut savoir aussi que, dans ce cadre, le télétravail est une belle perspective car c'est un potentiel important pour les personnes qui souhaitent vivre à Porrentruy, dans une ville de nature où il fait bon vivre et où il y a de la convivialité, et travailler deux ou trois jours par semaine à l'extérieur. Une ville qui veut favoriser le télétravail doit disposer de logements adaptés parce qu'un couple qui pratique le télétravail a besoin souvent de deux pièces supplémentaires. Aujourd'hui, il faudra peut-être orienter la construction vers des logements avec 5,5 ou 6 pièces pour accueillir les familles qui souhaitent travailler à domicile. Aujourd'hui, la Commune essaye d'orienter les investisseurs dans cette direction mais n'a pas les outils pour imposer les choses. De plus, afin de ne pas surcharger le marché de l'immobilier, la Commune n'a pas mis en vente certains terrains constructibles. Pour M. le Maire, il est aussi très difficile de ne pas délivrer un permis qui respecte toutes les règles. L'exécutif ne peut pas se permettre de tomber dans une logique arbitraire. En conclusion, pour M. le Maire, Porrentruy a de superbes atouts, il faut que les investisseurs continuent d'investir à Porrentruy et continuent d'assainir les bâtiments existants parce que, quelque part, la Commune et les entreprises ont aussi besoin de ces investisseurs. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal propose de soutenir le postulat.

M. Stéphane Theurillat mentionne que les préoccupations émises par l'auteur du postulat sont partagées par le groupe PDC-JDC car il semble nécessaire d'avoir une stratégie en termes de développement immobilier afin d'être en adéquation avec les besoins du marché. A la lecture de l'argumentaire du texte du postulat, M. Theurillat tient à nuancer deux points. Le premier est que les 300 signatures de la pétition sont principalement motivées par les craintes et perturbations liées au projet de Lorette mais, à son sens, moins par rapport au reste de la ville. Le second est qu'il faut faire attention à ne pas se baser uniquement sur le taux de logements vacants pour définir qu'il y a trop d'appartements à Porrentruy. Il est aussi nécessaire d'évaluer leur attractivité, car si ceux-ci sont dans un mauvais état, il n'y aura de toute façon pas ou peu d'intérêt à les habiter tout pendant qu'ils n'auront pas eu une rénovation. Pour conclure, pour le groupe PDC-JDC, M. Theurillat tient à préciser qu'il apportera son soutien au postulat qui demande au Conseil municipal d'analyser l'état de la situation du marché des logements vides à Porrentruy. Par contre, le groupe PDC-JDC estime que la réponse transmise par le Conseil municipal ne correspond pas à la demande du présent postulat. L'exécutif mentionne qu'il va demander aux promoteurs de leur fournir une étude de marché mais ce n'est pas ce qui est souhaité par le présent postulat. Le groupe PDC-JDC insiste donc au respect du texte déposé et que l'analyse soit réalisée par la Commune.

Pour M. Matthieu Hays, le taux de logements vacants à Porrentruy relevé dans ce postulat ainsi que dans la question écrite traitée précédemment est inquiétant et révèle que les logements actuels de Porrentruy ne répondent pas à la demande. Comme la réponse du Conseil municipal renvoie à sa réponse donnée à la question écrite du point 7, M. Hays se permet de se référer à celle-ci. Le Conseil municipal précise que ce sont les projets privés qui nécessitent la réalisation d'une étude sur la situation du marché immobilier. Or, avec les taux d'intérêt hypothécaires extrêmement bas, il est plus rentable actuellement de construire un immeuble, même avec un rendement dérisoire, que de placer son argent à la banque ; l'investissement dans la pierre reste un placement sûr. Peu importe donc la demande, on vient souvent d'ailleurs pour construire à Porrentruy et repartir. Mais ce sont les habitants de Porrentruy qui voient des prix des loyers augmenter et des propriétaires peu enclins à la discussion quant à une baisse de ceux-ci. La période Covid est très significative à ce sujet. La réponse du Conseil municipal indique aussi que la responsabilité revient aux propriétaires privés et que la Commune n'a pas grand-chose à voir dans ce type de dossier. Il revient toutefois sur cette réflexion dans le cadre du postulat et, même si le groupe PS-Les Verts s'en réjouit, il a quelque peu de peine à le suivre, en s'engageant à demander une analyse de marché immobilier pour tout projet dépassant la création d'une dizaine de logements. Le taux de logements vacants ne représente qu'un chiffre parmi d'autres à qui on fait dire ce que l'on veut, comme l'écrit le Conseil municipal. Il est insuffisant pour permettre une réflexion poussée sur les besoins de la Commune en matière de logements. Le dépositaire du postulat demande une analyse de la situation des logements vides à Porrentruy. Cette demande est pertinente et indispensable. Cette analyse peut et doit même aller plus loin et tenir compte des parcelles disponibles pour construire du neuf, des parcelles constructibles non mises sur le marché, des maisons individuelles vides (qu'elles soient sur le marché de la vente, de la location ou non), des appartements vides (qu'ils soient sur le marché de la vente, de la location ou non). Ensuite, toutes ces données mériteraient d'être couplées avec les emplacements sur la Commune (vieille ville, vieux quartiers, nouveaux lotissements, etc.). Il faut aussi définir les types et la taille des habitations. Tous ces paramètres réunis pourront donner une vision précise de l'état des lieux actuel en matière de logement sur le territoire communal pour que les autorités puissent adopter des mesures fiables, pleines de bon sens, adaptées aux besoins et faire évoluer Porrentruy de façon cohérente. C'est de la responsabilité des élus de laisser dans 20 ans ou 30 ans à leurs

enfants et petits-enfants une ville à taille humaine où il fait bon vivre sans une multitude de logements fantômes, fruits des décisions d'aujourd'hui. Le groupe PS-Les Verts, partageant les préoccupations des dépositaires, acceptera ce postulat et se réjouit de découvrir les résultats de l'étude.

M. Pierre-Olivier Cattin a à cœur, comme tous, le développement de Porrentruy mais a bien plus à cœur le développement harmonieux, concerté, responsable et durable de Porrentruy. Partout ailleurs la construction d'immeubles et d'habitat, regroupés ou isolés semblant être le signe d'une bonne santé sociale et économique d'une commune, démontre que l'envie d'habiter le lieu est présente, que les investisseurs agissent, que les entreprises locales bénéficient de ces investissements et que c'est la promesse d'un développement de population. Alors pourquoi tant de crainte à Porrentruy ? Certes l'implantation de nouveaux immeubles est forte mais peut-être était-elle insuffisante auparavant, le choix absent, les opportunités pauvres. Comme le dit le postulant, la qualité de vie au sein de la ville n'est plus à démontrer et la politique d'investissements entreprise contribuera certainement à augmenter l'attractivité de Porrentruy dans le futur. Que ce développement soit contrôlé, mesuré et qu'une stratégie soit adoptée par le Conseil municipal, pour éviter toute cacophonie immobilière et toute catastrophe économique, semble cependant judicieux. Pour ces raisons, le groupe PCSI soutient donc unanimement ce postulat.

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner tient vraiment à saluer l'attitude du Conseil municipal qui vise à accompagner les investisseurs. Dans le cadre de ces rencontres avec les investisseurs, il est toujours bienvenu d'avoir une base de discussion et avoir une stratégie écrite serait un véritable atout pour pouvoir évoluer en ce sens. C'est en tout cas l'idée de ce postulat. Il faut juste faire attention que cette stratégie immobilière n'aille pas trop loin et d'en faire une usine à gaz qui engendrerait un effet contre-productif.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour une stratégie immobilière répondant à la demande effective » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **9. Traitement de la motion intitulée « Plan d'actions communal de lutte contre la pauvreté » (n° 1157) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Magali Gast Boillaud précise d'emblée qu'elle accepte la transformation de cette motion en postulat. Elle relève que le nombre de personnes vivant des situations de précarité dans le canton était déjà alarmant avant la pandémie Covid-19 et elle suppose que ce nombre a augmenté. Cette pandémie a renforcé le constat qu'encore de nombreuses personnes passent entre les mailles du filet social. Dans leur intérêt et dans l'intérêt de la collectivité, de nombreuses mesures sont encore à mettre en place pour pallier à ces inadmissibles lacunes. La très courte réponse du Conseil municipal concernant une motion qui touche, par rapport aux derniers chiffres, très probablement plus d'un quart de la population bruntrutaine l'interpelle. Elle ose imaginer que ce n'est pas par manque de considération pour ce que vivent et endurent ces personnes que le Conseil municipal n'a développé son propos que sur 2 lignes dont la teneur est : « attendons de voir ce que le Canton propose » ! En effet, il serait peu efficace de créer des mesures doublons et peu logique de mener des réflexions en parallèle. D'ailleurs, au vu de sa réponse, le Conseil municipal peut certainement profiter de cette tribune pour renseigner le législatif sur l'état des réflexions menées au niveau cantonal et dans quel horizon-temps la Commune peut espérer des réponses. Mme Gast se demande si les communes sont associées à ces réflexions. Pour elle, la marge de manœuvre communale dans le domaine social est mince mais elle existe. Parmi les mesures de ce plan d'actions, elle pourrait imaginer un aiguillage des personnes, selon les besoins exprimés, auprès des associations ou services compétents tels que le Service Social Régional, Pro Senectute, la Croix-Rouge, Pro infirmis ou encore Caritas Jura. La ville de Delémont ayant accepté une motion semblable, il serait peut-être intéressant de suivre les mesures proposées et de s'en inspirer dans le cadre de l'étude que le groupe PS-Les Verts invite à accepter pour que les élans de solidarité Covid ne s'éteignent pas et qu'ils aient permis une prise de conscience de ce que vivent les personnes en situation de précarité.

M. Julien Loichat informe que la réponse du Conseil municipal est effectivement courte car il attendait le développement de la motion, transformée en postulat. Pour le Conseil municipal, si la question était de rajouter un élément existant du type aide sociale au niveau communal, la proposition du Conseil municipal ce soir se serait transformée par un refus sec, puisque tout ce qui a trait à l'aide sociale est géré par les services sociaux régionaux. Pour M. Loichat, la précarité est une question épineuse. Le domaine financier est sans doute un élément majeur mais n'est pas un élément unique. Il y a bien d'autres choses dans la précarité. Il est vrai que la situation sanitaire a permis de mettre en lumière un certain nombre de personnes qui passent aujourd'hui à travers les mailles du filet social existant, qu'il soit fédéral, cantonal, voire même dans une certaine mesure au niveau communal. Dans le cadre de ce qui a été fait l'année dernière durant le confinement, il a été constaté que quelques personnes en ville de Porrentruy se sont retrouvées dans des situations précaires, difficiles et

complexes. Cependant, la réponse écrite du Conseil municipal ne préfigure pas qu'il n'a pas pris en considération la question de la précarité. Pour le Conseil municipal, il s'agit d'un élément important et essentiel. Il y a un certain temps, il a lancé des discussions sur ce sujet avec le service cantonal de l'action sociale. Bien avant l'apparition du rapport social, la Commune a contacté le service de l'action sociale pour savoir ce qu'elle pouvait faire pour réduire les effets de précarité. Le Canton a répondu qu'il fallait attendre la sortie du rapport social et qu'il reprendrait contact avec la Municipalité à ce moment-là. Dès la sortie du rapport, la Commune a repris contact avec le Service de l'action sociale mais n'a toujours pas de réponse de la part de ce service. C'est un des éléments qui fait que le Conseil municipal envisage plutôt cette transformation en postulat car il y a une nécessité d'étudier la situation plus profondément afin de comprendre les rôles de chacun dans cette question de la précarité. De plus, ce rapport, qui est sorti le 15 février, ne fait aucunement mention des communes. Cela étant dit, d'autres documents peuvent aider les communes, comme le manuel sur la pauvreté en Suisse édité par Caritas. Dans le cadre de la politique de la pauvreté, l'aide sociale, organisée et financée aux niveaux cantonal et communal, ne peut pas supporter à elle seule les coûts sociaux dévolus à la société. C'est la raison pour laquelle il est inéluctable qu'une politique de la pauvreté efficace aille au-delà des prestations d'aide sociale. Dans ce cadre, trois priorités sont proposées : le domaine de la prévention, le domaine de l'aide sociale et l'intégration sociale. Sur ces trois éléments, les communes peuvent très clairement travailler dans le domaine de la prévention. M. Loichat en veut pour preuve que la plate-forme nationale de la pauvreté précise que le Conseil fédéral souhaite encourager les cantons, les villes et les communes à continuer à développer et à étendre toutes les mesures de prévention, dans le cadre d'un réseau à constituer entre cantons, communes et confédération, précisément dans le domaine de la prévention car c'est celui dans lequel il faudra le moins investir mais qui produira le plus d'effets en termes financiers, soit pour sortir les gens de l'aide sociale, soit pour éviter de payer à long terme et durablement des situations de précarité qui s'alourdissent avec le temps. Si les autorités ne font rien, la situation va évidemment se péjorer et, à un moment donné, elles devront payer de telles situations dans le cadre de l'aide sociale. C'est pour ces raisons-là que le Conseil municipal propose le postulat car ce problème est très vaste. M. Loichat précise que la Commune de Porrentruy agit déjà dans le domaine social en versant des soutiens et subventions et par des mesures très spécifiques dans le cadre de l'espace-jeunes et de la Maison de l'enfance, par exemple. Par contre, il n'y a pas de véritable plan d'actions. Cette démarche-là est intéressante à analyser aujourd'hui et c'est pour cette raison que le Conseil municipal propose d'accepter ce postulat. Le fait qu'un même texte a été adopté à Delémont doit permettre à Porrentruy de travailler en synergie avec Delémont afin de trouver des solutions car les deux sont des communes-centres qui ont des problèmes similaires. M. Loichat rappelle également que les prestations complémentaires sont une bombe à retardement en matière d'aide sociale. En effet, ces prestations ne cessent d'augmenter et sont le résultat de problèmes économiques des années 1990 qui font que les personnes âgées actuelles n'ont pas assez de revenus pour assumer leurs besoins. Ces prestations complémentaires sont cofinancées par le Canton et les communes. Il s'agit donc aussi d'étudier ce genre d'élément pour, à moyen et long termes, trouver des solutions pour les personnes mais aussi pour les comptes de la Commune. Pour toutes ces raisons, au nom du Conseil municipal, M. Loichat propose au législatif d'accepter ce postulat.

M. Pierre-Olivier Cattin confirme que la Municipalité se doit d'être préoccupée par les situations décrites par les motionnaires. Sur le fond, le groupe PCSI est totalement en accord avec ces préoccupations et le fait d'établir un plan d'actions possibles par la Commune, dans un réseau d'actions surtout menées au niveau cantonal, est judicieux en ces temps incertains pour les personnes les plus exposées à la précarité. Sur la forme, le PCSI trouve évident que l'établissement d'un plan d'action est par définition le fait d'un postulat, même si la situation montre une certaine urgence, et la forme de motion peut certainement nuire à l'efficacité et la concertation nécessaires à ce plan. Le groupe PCSI soutiendra donc le postulat.

En préambule, pour le groupe PDC-JDC, M. Nathan Rebetz tient à exprimer tout son soutien et sa sensibilité à l'égard de la lutte contre la pauvreté, d'autant que Porrentruy n'est pas épargnée par ce fléau qui touche nombre de ses habitants. Le groupe PDC-JDC est attaché à la protection des concitoyens et, en particulier, des plus fragiles qui sont en plus durement touchés par la pandémie. En cela, il est salué que ce thème soit abordé et discuté au sein du Conseil de ville. Toutefois, après réflexion et analyse de la situation, la motion qui est proposée n'est pas apparue, aux yeux du groupe PDC-JDC, apte à traiter de manière adéquate cette problématique. Il faut en effet relever que le Canton possède une compétence prédominante par rapport aux communes dans le domaine de l'action sociale, dont fait partie la lutte contre la pauvreté. Il apparaît ainsi plus opportun que ce soit le Canton qui se saisisse, le cas échéant, de cette question et qu'il émette ensuite les éventuelles lignes directrices à suivre de manière claire et contraignante par les communes. C'est pour ces raisons que la motion est refusée par le groupe PDC-JDC. S'agissant de la transformation de la motion en postulat proposée par le Conseil municipal et acceptée par les motionnaires, moins contraignant pour la Commune, le groupe PDC-JDC est plus partagé. En conséquence, chaque membre du groupe se déterminera selon sa propre appréciation sur ce sujet sensible.

Mme Sandra Nobs pense que personne dans cette salle n'oserait nier qu'une partie de la population du Canton vit dans une certaine précarité que la pandémie n'a pas arrangée. Elle signale qu'à la pauvreté financière se sont ajoutés l'isolement, la dépression et la détresse. Le groupe PLR est d'ailleurs très sensible à cette situation qui peut sans doute être améliorée en permanence. Le rapport social cantonal cité comme référence dans la motion explique bien qu'il s'agit d'un état des lieux de la situation au niveau communal. C'est un premier rapport qui permettra d'améliorer les objectifs et stratégies à l'avenir mais, en l'état, il semble difficile à transposer au niveau communal, ceci sans oublier que la thématique de l'action sociale est quasi essentiellement de la compétence du Canton et non plus forcément des communes qui ont, par conséquent, peu de marge de manœuvre. Le groupe PLR est d'avis qu'une étude est plus adaptée pour trouver des solutions qui vont dans le sens du rapport social pour déterminer ce qui est réellement possible de faire. Pour ces raisons, le groupe PLR acceptera donc le postulat.

M. Julien Loichat souhaite apporter deux précisions concernant les éléments qui ont été mentionnés par les groupes. Il ne faut pas confondre aide sociale et action sociale. L'aide sociale est mise en place au niveau cantonal mais l'action sociale est gérée entre les communes et le Canton, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les communes participent à la répartition des charges. L'action sociale va au-delà de la simple subvention. La crèche, l'espace-jeunes, le centre de jour des personnes âgées font partie de l'action sociale. C'est à ce titre que la ville de Porrentruy a aussi un rôle à jouer et c'est pour cela que l'exécutif propose d'accepter ce postulat.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Plan d'actions communal de lutte contre la pauvreté » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### **10. Traitement de la motion intitulée « Distribution de sacs taxés à « Table couvre-toi » » (n° 1163) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Magali Gast Boillat a pris note que le Conseil municipal propose le refus de cette motion. Il relève pourtant que Porrentruy se veut une ville solidaire envers les plus démunis. Il se trouve que les personnes qui fréquentent l'association « Table couvre-toi » sont les plus démunies et le fait d'aller chercher de la nourriture chaque semaine démontre bien cette précarité ultime dont la préoccupation première est de remplir le frigo. Depuis que les sacs sont taxés, ils sont considérés comme produits de première nécessité. Le montant de CHF 21.50 d'un rouleau de 35 litres peut paraître dérisoire. Or, il apparaît très élevé pour les gens bénéficiaires de « Table couvre-toi » qui préfèrent très certainement utiliser leurs maigres moyens financiers à d'autres affectations. Et même si cela doit les pousser à d'éventuelles incivilités telle que jeter leurs détritres dans la rue ou dans les quelques poubelles publiques de la ville. Cette motion vise 2 objectifs, soit favoriser l'image d'une commune solidaire avec ses habitants qui subissent des situations de pauvreté et tendre à une sensibilisation à utiliser des sacs poubelle, donc tendre à une diminution des déprédations. Cette distribution de sacs taxés pouvait s'avérer ponctuelle, d'autant en cette période de pandémie. Le Conseil municipal relève encore la pertinence qu'aurait « Table couvre-toi » de demander une subvention en tant qu'association. Cependant, les membres du Conseil de ville ont pris connaissance tout dernièrement de la part de M. Godinat qu'il y aura plutôt des coupes dans les subventions. Il semble donc que cette période ne soit pas la plus propice à soutenir cette association par une subvention pouvant devenir pérenne. Le groupe PS-Les Verts invite donc les membres du Conseil de ville à soutenir cette motion en signe concret et authentique de solidarité.

Pour le Conseil municipal, M. Philippe Eggertswyler souhaite remercier toutes les associations qui oeuvrent pour les personnes en difficultés dans une période qui nécessite encore plus d'humanité et de solidarité. L'association « Table couvre-toi » sauve des denrées alimentaires de la destruction et les distribue à des personnes touchées par la pauvreté, ceci dans toute la Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Les bénévoles qui travaillent pour cette association aident chaque semaine environ 21'000 personnes dans le besoin par le biais de leurs 134 centres de distribution. Porrentruy étant justement un de ces centres de distribution. La motion demande de réaliser une distribution de sacs taxés et de compostage pour l'association « Table couvre toi » afin qu'elle les transmette à ses bénéficiaires. Même si le geste est noble, cette manière de faire n'est pas celle que pratique la Municipalité. En effet, la Commune n'offre pas de prestations en nature mais alloue des subventions à travers un montant financier en fonction de différents critères. Dès lors, le Conseil municipal demande au Conseil de ville de refuser la motion et invite les responsables de l'association à prendre contact avec la Municipalité.

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin souhaite saluer le travail précieux, généreux et reconnu que font tous les membres de l'association « Table couvre-toi ». La société ainsi que les personnes touchées par la crise actuelle bénéficient grandement de l'aide de ces nombreux bénévoles et le groupe PLR est également d'avis que ce type de démarche mérite d'être soutenue. Dans le texte soumis ce soir, le groupe PS-Les Verts souhaite

« que des sacs à déchets taxés ainsi que des sacs à compost soient mis à disposition pour les bénéficiaires de cette association ». Mme Nicoulin se demande si cette mesure est la plus opportune ? Selon son groupe, il faut trouver la forme de soutien qui corresponde le mieux aux besoins de l'association et de ses bénéficiaires. Et, pour cela, un dialogue entre les autorités et l'association est nécessaire, via une rencontre ou une demande de subvention à la commission compétente. Or, la proposition qui est faite ce soir laisse une marge de manœuvre relativement faible et n'encourage pas réellement à envisager la meilleure solution. De plus, contrairement à ce qui est mentionné en fin de texte, la distribution de sacs taxés ne va pas dans le sens d'une gestion durable ni responsable des déchets. Sans oublier que cette distribution pose des problèmes d'égalité de traitement envers d'autres associations qui ont également un rôle important à Porrentruy et qui ne profiteraient pas de cette gratuité. En outre, le groupe PLR estime que cette proposition engendre des difficultés, notamment pour déterminer le lieu d'habitation des bénéficiaires. En effet, est-ce que la ville de Porrentruy doit supporter la charge de cette distribution à ceux qui habitent ailleurs en Ajoie ? Pour le groupe PLR, une solution régionale est certainement plus appropriée. Aussi, Mme Nicoulin rappelle, afin de soulager les lourdeurs administratives, que la Commune avait abandonné, il y a de cela environ 10 ans, la distribution de sacs taxés aux parents de jeunes enfants au profit de l'indemnité naissance, ce qui semble plus adéquat et cohérent. Enfin, toutes ces questions et remarques incitent le groupe PLR à inviter l'association à s'adresser à la Commune pour, le cas échéant, lui demander l'octroi d'une subvention qui lui permettrait d'attribuer directement les sacs taxés à ceux qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi, le groupe PLR ne va pas soutenir cette motion et propose aux motionnaires de la transformer en postulat afin de trouver la solution la plus adaptée pour l'association « Table couvre-toi ».

Pour le groupe PDC-JDC, Mme Elodie Gschwind est sensible au travail de l'association « Table couvre-toi ». En effet, cette dernière sauve les denrées alimentaires de la destruction en les redistribuant aux personnes touchées par la pauvreté en Suisse et à Porrentruy. Elle apporte ainsi une contribution sociale, durable, utile et écologique ce qui est fort louable à l'heure actuelle. Cependant, bien que son groupe est conscient de la nécessité d'une telle action et qu'il encourage et soutient tout le travail effectué, il trouve que cette demande d'aide pour une mise à disposition de sacs à déchets taxés devrait se faire sous forme de subvention qui pourrait ainsi être intégrée au budget. C'est pourquoi, le groupe PDC-JDC invite l'association « Table couvre-toi » à faire une demande de subvention auprès du service des ressources à la population comme cela est proposé par le Conseil municipal. Le groupe PDC-JDC refusera donc la motion à l'unanimité.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Distribution de sacs taxés à « Table couvre-toi » » par 27 voix contre 13.*

### **11. Traitement de la motion intitulée « Promouvoir la pratique du sport en hiver » (n° 1164) (PS-Les Verts).**

En préambule, pour le groupe PS-Les Verts, M. Tom Cerf accepte la transformation de la motion en postulat. Il ajoute que les jeunes de Porrentruy bougent ce qui se voit lors de la superbe fréquentation du centre sportif durant les beaux jours. En hiver, cela est un peu plus compliqué, surtout si ces jeunes ne font pas partie d'une société sportive ou que certains sports ne se pratiquent que lors des mois d'été. Persuadé qu'il existe une réelle demande, M. Cerf pense qu'il serait intéressant d'optimiser l'utilisation des salles de sport en offrant gratuitement quelques heures le week-end, voire même de la semaine, aux jeunes personnes désireuses de faire du sport en intérieur. Pour lui, cet accès ne serait pas prioritaire sur les écoles et les associations. Cette prestation ne ferait non plus pas concurrence à celles-ci car elle viendrait compléter un manque. Plusieurs villes en Suisse offrent déjà ce genre de prestations et pas que des grandes. Rolle, commune de plus de 6'000 habitants, vient tout juste de mettre en libre accès une salle de gymnastique où les jeunes peuvent désormais y accéder librement. Cette prestation vient combler un vide pour les jeunes qui veulent faire du sport et qui ne sont pas affiliés à un club. Le projet participe donc à la promotion de la santé et permet à la jeunesse de s'occuper à une activité qui n'est pas possible sans salle adéquate. Dans le Canton de Genève, cette pratique a aussi été expérimentée avec comme objectif l'autonomisation et la responsabilisation des jeunes à travers l'organisation et la gestion de la salle, l'autogestion, l'arbitrage et le respect de la structure et des règles. Et pour aller plus loin dans cette idée concernant le cadre, M. Cerf relève que la fondation « Idée Sport » est en partenariat avec 127 communes et 20 cantons afin de développer certaines prestations dans des salles ouvertes et dans un espace sécurisé pour les plus petites et les plus petits. Les questions relevées par le Conseil municipal sur la responsabilité et l'organisation étant légitimes, le groupe PS-Les Verts accepte la transformation en postulat. Toutefois, la demande présentée dans cette motion lui semble facilement réalisable avec les installations déjà présentes sur le territoire communal. Il existe par exemple une plateforme de réservation des cabanes de pique-nique sur le site internet de la ville. Le même système pourrait être associé à la réservation d'une salle de sport avec un règlement adapté. Il en va plus ou moins de même pour la réservation d'un court de tennis au Tennis-Club. Pour

ces raisons, M. Cerf invite le Conseil de ville à faire bon accueil à ce texte.

M. Philippe Eggertswyler indique que le Conseil municipal a pris connaissance de cette motion et l'a étudiée attentivement. Il constate que les places de jeux du centre sportif de l'Oiselier sont victimes de leur succès et il se réjouit que régulièrement des dizaines de jeunes occupent ces espaces dans une ambiance très souvent conviviale, intergénérationnelle et interculturelle. Sur le fond, défendre la continuité de cet engouement en facilitant l'accès et la gratuité à la salle de sports serait que bénéfique pour les utilisateurs mais, sur la forme différentes, questions subsistent. En effet, il faut également évaluer cette question avec le Canton qui, en collaboration avec la ville de Porrentruy, organise les locations, le nettoyage et les plannings. De plus, il faut penser aux responsabilités en cas de déprédation, aux questions liées aux inscriptions en ligne, à la surveillance et au respect du matériel. En conclusion, le Conseil municipal propose la transformation de la motion en postulat.

M. Julien Parietti signale que le groupe PDC-JDC est conscient que la pratique de l'activité physique a un impact positif sur la santé physique et mentale de la population et que la mise à disposition gratuite des salles aux sportifs peut être considérée comme attrayante pour les jeunes. Cependant, ce postulat soulève des questions plus profondes sur la responsabilité, la gratuité et l'équité vis à vis des sociétés et clubs sportifs de la ville. En effet, lors de la location d'une salle, un contrat est nécessaire et un responsable de cette location doit être désigné. Sans responsable, c'est la Municipalité qui devra endosser cette responsabilité en nommant elle-même une personne pour assumer cette tâche. Le groupe PDC-JDC estime aussi que la gratuité ne doit pas être de mise pour ce type de prestations. En effet, cela ne serait pas correct envers les associations et les sociétés locales qui font vivre la ville et qui doivent payer une location. De plus, l'acceptation de cette motion augmentera, une fois de plus, les tâches administratives de la Commune et quelque peu le budget communal. Si une équipe de jeunes souhaite utiliser une salle sportive, M. Parietti ne peut que les encourager à prendre contact avec la Commission de gestion du centre sportif de Porrentruy pour louer une salle, ceci à des prix attractifs, ce qu'il a fait déjà à plusieurs reprises. Pour toutes ces raisons, la grande majorité du groupe PDC-JDC va refuser ce postulat.

Pour le groupe PLR, M. Pierre Barthe est également d'avis qu'une étude plus approfondie est judicieuse pour déterminer les éventuelles heures creuses afin d'optimiser la gestion des salles et favoriser la pratique du sport. Ainsi, une analyse lui semble être la meilleure solution afin de mettre en exergue les plages horaires potentiellement disponibles, déterminer les responsabilités ainsi que de fixer le juste prix de cette prestation. C'est pourquoi, le groupe PLR, favorable à la promotion de la pratique du sport, juge un postulat plus adapté et soutiendra ce dernier.

En préambule M. Yann Voillat signale que le groupe PCSI s'associe et partage totalement le but recherché par la motion, le sport est à encourager et il tient à saluer la Commune qui s'engage par des actions comme « Porrentruy, bouge ! », la remise en état du skate parc, la zone de loisirs ou l'entretien du parcours Vita, ainsi que les aides et subventions aux clubs et associations bruntrutaines. C'est d'ailleurs là que, pour lui, la motion est dangereuse. Les diverses associations et clubs sont le tissu social de Porrentruy. Il y a une vie, les gens apprennent à vivre ensemble, elles ont plaisir de se rencontrer et y apprennent les responsabilités. Ces associations sont souvent dépendantes de bénévoles qui s'engagent activement à faire perdurer leurs activités. Tous ces acteurs doivent louer les salles de gymnastique lorsqu'elles souhaitent utiliser ces bâtiments. Dès lors, pourquoi rendre l'accès gratuit à certains utilisateurs dit libres. M. Voillat se demande si une discrimination n'est pas créée envers ceux qui éduquent sportivement les jeunes et moins jeunes de la ville et tous les sportifs qui paient des cotisations. M. Voillat relève qu'actuellement des tarifs différenciés sont proposés par la commission de gestion en charge de l'exploitation des salles de Porrentruy, que cela soit pour les écoles, les clubs indigènes ou extérieurs. La gratuité est exclusivement accordée au Foyer de Porrentruy, à la fondation Pérène ou à Procap, par exemple, soit exclusivement des institutions spécialisées. Le tarif pour des associations privées est de CHF 20.-/heure. A son sens, ces tarifs ne sont pas du tout excessifs. Tous les utilisateurs endossent les responsabilités liées à l'utilisation des salles. Il paraît donc essentiel que l'utilisation des installations soit cadrée pour assurer une utilisation conforme et respectueuse des lieux et avoir une personne de contact en cas de problème. Le groupe PCSI, partageant donc toutes les questions du Conseil municipal, acceptera ce postulat.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Promouvoir la pratique du sport en hiver » par 26 voix contre 12.*

M. le Président propose une suspension de séance de 5 minutes.

## 12. Traitement du postulat intitulé « Pour une réflexion approfondie sur l'électromobilité » (n° 1158) (PLR).

M. Xavier Brunner relève que les défis liés à la mobilité sont énormes pour une commune comme Porrentruy. En effet, vu l'intérêt de la population suisse pour ce type de transport, il faut s'attendre à des changements importants en termes de mobilité. Et ces changements sont un vrai défi logistique, notamment au niveau des bornes de recharges. M. Brunner tient à mettre tout de suite les choses au clair. Il ne s'agit pas uniquement du problème des propriétaires privés qui mettraient une borne chez eux à la maison ou à disposition de leurs locataires. Les communes ont également un rôle important à jouer. Voici deux brefs exemples qui illustrent ces propos. Le premier concerne les personnes externes qui viendraient à Porrentruy. Qu'il s'agisse de touristes ou d'expatriés. Par exemple, lors de la Saint-Martin, cela pourrait être compliqué voire gênant si Porrentruy ne disposait pas assez de bornes de recharges ou qu'elles seraient mal réparties sur le territoire communal. Deuxièmement, il faut également anticiper la demande là où la densité d'habitations est grande et où le propriétaire n'a pas forcément de place de parc à disposition. C'est notamment le cas de la vieille ville. Dans ce cas précis, la Commune doit être un vrai partenaire pour éviter que les immeubles du centre ancien se vident et que les commerces locaux ne souffrent pas davantage. Étant donné les nombreuses complexités, tout ce processus doit être planifié assez tôt. Et à ce propos, le groupe PLR est très satisfait que le Conseil municipal annonce le début des réflexions dès 2022. Il ne faut plus tarder. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR ne peut qu'inviter le Conseil de ville à encourager ces réflexions sur la mobilité de demain en acceptant ce postulat.

Mme Anne Roy signale que le volet touristique sera évidemment intégré à cette étude puisque, comme cela a été mentionné, les entreprises établies sur le territoire de Porrentruy possèdent déjà des équipements sur le domaine privé. Cette réflexion dépasse aussi le territoire communal. La réflexion doit être faite au minimum au niveau du district et intégrée à une réflexion au niveau cantonal. C'est un thème qui est actuellement incorporé dans le plan directeur régional en cours d'élaboration. Donc, avec ce plan et le plan directeur des déplacements et du stationnement, cette thématique sera traitée, raison pour laquelle le Conseil municipal propose d'accepter ce postulat.

M. Jean-Pierre Cafiso rappelle que la période est très délicate car l'urgence climatique demande aux populations de revoir leur mode de consommation et de déplacement. L'auteur du postulat relève une augmentation importante de véhicules purement électriques. Il veut une réflexion approfondie sur cette nouvelle épidémie. Augmentation importante, certes, mais à relativiser car cela fait moins de 170 immatriculations par an pour 100'000 habitants. Cette marée d'électrons demande certes une explication. Pourquoi ce nouvel engouement pour ce type de véhicules ? L'auteur nous dit que c'est certainement les aides étatiques qui favorisent ce changement. Il aurait pu dire aussi que 40% du CO<sub>2</sub> émit en Suisse provient du trafic. Il aurait pu ajouter que le changement climatique cause de graves problèmes au niveau planétaire et ce dérèglement peut amener à l'extinction de la vie humaine sur terre. Les aides étatiques peuvent aider à acheter une voiture électrique, mais M. Cafiso pense que la réflexion approfondie de nombreux citoyens fait qu'ils sont conscients de l'urgence et qu'ils veulent s'éloigner des énergies fossiles. Certains pays, comme la Norvège vont interdire toutes nouvelles immatriculations de véhicules à combustion à partir de 2025. Si le 14 juin, la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> passe, la Suisse pourra accélérer la transition vers des énergies renouvelables. Pour l'instant, l'alternative au remplacement des véhicules à combustion est la voiture électrique. Elle a un bilan écologique meilleur mais ce n'est pas la panacée et pas un remède universel. Il ne faut pas oublier que la mobilité électrique à une composante importante, la batterie au lithium. L'extraction des minerais pour la fabrication de celles-ci est souvent réalisée par le travail d'enfants dans les mines. D'autre part, le recyclage des piles doit s'inscrire dans une récupération à 100 % des matériaux, afin de produire de nouvelles batteries. Pour M. Cafiso, ce postulat du groupe PLR aurait dû s'inscrire dans une réflexion plus globale qui aurait pu s'appeler « plan climat pour la ville de Porrentruy » où l'électromobilité aurait trouvé sa place. Ce qui est important, si les autorités veulent réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, c'est de promouvoir et mettre en place des politiques pour favoriser la mobilité douce ; inciter à utiliser les transports publics, l'auto partage, le covoiturage et la pratique du vélo. Ce postulat demande une réflexion sur l'électromobilité, il pourrait déjà proposer de mettre en place une réglementation pour laisser circuler uniquement en vieille ville de Porrentruy des véhicules qui n'émettent pas de CO<sub>2</sub>. La diminution de la pollution de l'air et du bruit dans le centre historique aura un effet bénéfique sur la qualité de vie de celles et ceux qui y vivent. Le groupe PS-Les Verts est convaincu depuis longtemps qu'un changement de paradigme sur la mobilité est nécessaire et il acceptera le postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez a pris connaissance avec intérêt du postulat du groupe PLR et de la prise de position du Conseil municipal. Pour lui, l'électromobilité est sans aucun doute une thématique qui occupera de plus en plus les autorités publiques, les chiffres présentés dans le texte en sont la preuve, et il faudra donc développer les infrastructures nécessaires au sein de la Commune. Le postulat pose une série de

questions opportunes auxquelles il faudra répondre avec une vision d'ensemble, ceci pour éviter un développement tous azimuts des initiatives privées, communales ou d'acteurs du tourisme local et ainsi se retrouver avec des secteurs suréquipés et d'autres sans installation pour l'électromobilité. La proposition d'établir une stratégie de développement prend donc tous son sens. Le groupe PDC-JDC, lors de sa séance de préparation, a relevé l'importance d'intégrer les acteurs touristiques dans les démarches et les réflexions. En effet, des installations publiques ou en libre-service seront encore plus utiles aux personnes de passage pour visiter Porrentruy qu'à ses habitants. En effet, la plupart des habitants adeptes de l'électromobilité ont certainement équipé leur domicile comme il se doit. Il ne faudra pas oublier les habitants du centre ancien notamment. Cette approche depuis l'angle « touristique » pourrait notamment permettre des synergies et identifier des lieux stratégiques pour implémenter les équipements nécessaires à une électromobilité efficiente. Au vu de ce qui précède, le groupe PDC-JDC acceptera à l'unanimité le postulat.

Pour le groupe PCSI, M. Alain Theilkaes constate que la forte croissance de l'utilisation de véhicules électriques est en constante augmentation en Suisse et le sera très vraisemblablement à Porrentruy dans les années à venir. Son groupe est conscient que ce nouveau mode de mobilité demande une stratégie et une réflexion importante en matière de logistique et d'investissements afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions possibles les utilisateurs de véhicules électriques. Au vu de ces éléments, le groupe PCSI acceptera le postulat proposé ce soir.

En réponse à l'intervention du groupe PS-Les Verts, M. Xavier Brunner signale qu'il ne s'agit pas d'avoir une réflexion afin de définir si l'électromobilité est la solution en termes de remplacement des véhicules thermiques. Pour lui, c'est un fait. La question qui se pose actuellement, si son véhicule tombe en panne, est de décider si son prochain véhicule sera électrique ou pas. M. Brunner pense que c'est dans ce cadre-là que la Commune a un rôle à jouer et elle ne doit pas prendre de retard dans ce domaine. C'est vraiment dans ce cadre-là que s'inscrit ce postulat et il ne s'agit pas de refaire le débat sur la loi sur le CO<sub>2</sub> ce soir.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour une réflexion approfondie sur l'électromobilité » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **13. Traitement du postulat intitulé « Quel avenir pour le Parc Mouche » (n° 1159) (PS-Les Verts).**

M. Baptiste Laville remercie le Conseil municipal pour avoir proposé l'acceptation de ce postulat. Cependant, le chemin a été long. Après une question écrite, une interpellation et maintenant un postulat, il imagine que la thématique est bien connue par les autorités. Il rappelle quand même le temps perdu. La première intervention qu'il a faite date de janvier 2020 et il pense que les choses auraient pu aller un tout petit plus rapidement. Il a l'impression d'avoir dû faire un peu de forcing pour un projet un peu farfelu qui consistait à faire une place pour camping-cars dans ce parc Mouche qui est quand même très beau. Mis à part ça, M. Laville est heureux que le Conseil municipal s'engage à réfléchir à l'avenir du parc Mouche et il l'encourage fortement à étudier trois points, soit l'aspect patrimonial de ce parc pour l'ensemble des habitants de Porrentruy, l'aspect écologique qu'il joue et sur le lieu de détente qu'il a pour les habitants de Porrentruy. Il tient à encourager l'exécutif à faire participer la population de Porrentruy à ce projet car ce parc appartient à la population de Porrentruy et M. Laville pense que ce sont les habitants qui ont leur mot à dire et non pas les touristes qui pourraient avoir envie d'y venir en camping-cars. M. Laville encourage aussi le Conseil municipal à agir vite car ce parc n'est pas en bon état, la place de feu n'est pas utilisable, il n'y a plus de lieu couvert, l'accès n'est pas fonctionnel car, même si des efforts ont été faits sur certains chemins d'accès, le beau petit chemin qui passe par la forêt est devenu dangereux pour les personnes qui l'empruntent. M. Laville tient à relever ici que ce mauvais état n'est certainement pas lié aux efforts importants que fait Claude Gerber pour entretenir très bien ce parc. Donc, le potentiel de ce parc est énorme et il faut faire attention à ce qu'on fait avec ce lieu avant d'en faire un parc pour camping-cars. Des études sont nécessaires et M. Laville est persuadé que si les autorités réfléchissent un petit peu à l'avenir de ce parc, elle se rendront compte assez rapidement que l'avenir de ce site n'est pas de devenir une place de parking pour camping-cars. Pour ces raisons, il recommande au législatif d'accepter cette étude.

M. le Maire Gabriel Voirol confirme que le parcours a été long et que le Conseil municipal a eu l'occasion de répondre à plusieurs interventions. Il ajoute qu'il faudra définir le projet qui convient le mieux pour cette zone car les diverses attentes sont fortes. Ce parc appartient à tous et il faudra mener l'étude en y associant la population. C'est pour cela que l'exécutif parle d'ateliers participatifs dans sa réponse. C'est une zone extrêmement intéressante et bon nombre de personnes ont d'excellents souvenirs de cette place. C'est un lieu vraiment important de la vie et de l'histoire de Porrentruy. Cependant, avec les mesures auxquelles l'exécutif a dû réfléchir, M. le Maire signale que cet objet ne figurait pas, à court termes, dans la planification financière. Toutefois, cette étude pourra se faire. Elle devra se traduire après par une réalisation qui ne sera pas immédiate. Il faut donc

